

Commentaire de l'article « 'Popularité' : une hantise sous la Révolution française »

Cet article publié dans *Commentaire* (n° 162, été 2018) croise à la fois la question juridique de la représentation politique et celle du *leadership*, toutes deux clairement exprimées mais sujettes à caution sous la Révolution (1789-1799). Le caractère d'égalité entre citoyens dans l'espace public engendre une compétition pour la représentation ainsi que des regroupements conduits par des *leaders* investis par ce que le discours des acteurs appelle « popularité ». Celle-ci est à la fois nécessaire pour que les oppositions se cristallisent et redoutée comme autant de risques d'un pouvoir personnalisé. Bonaparte, finalement, endossera ce vêtement de la « popularité », jusqu'à le monopoliser. Aujourd'hui, on peut comparer les analyses de l'époque de la Révolution (les discours sur la popularité) avec le populisme en plein essor en Europe et dans le monde.

Le texte développe à la fois une phénoménologie de l'espace démocratique, à portée à la fois ancienne (Athènes) et moderne (la démocratie représentative) ; d'autre part, est proposée une sémantique de *l'accréditation politique*. Il s'agit du processus par lequel se construit une popularité personnelle, reflétée dans le discours des acteurs : « populariser » et « dépopulariser » sont perçus comme entreprises d'élaboration de *légitimités* concurrentes entre elles, voire rivales de la représentation instituée. Le débat étant « Qui représente le mieux la volonté de la nation ? », ou encore « du peuple ? ».

Le stade ultime de l'action de « dépopulariser » (expression de Jacques Necker dans ses Mémoires, de Marc David Lasource aux premiers jours de la Convention, etc.) réside dans la dénonciation : Danton devient « une idole pourrie depuis longtemps » (Robespierre), les « députés vertueux sont opposés aux « députés corrompus », etc. La logique de concurrence, de mimétisme et d'envie entre les acteurs annonce les analyses des moeurs démocratiques chez Tocqueville, notamment la passion de l'égalité comme mal intrinsèque et aussi « remède dans le mal » (notre ouvrage, *Tocqueville, les sources aristocratiques de la liberté*, Fayard, 2008).

L'égalité politique – si l'on met à part le suffrage censitaire et le statut des femmes dans la Révolution – engendre des effets différents selon la société considérée (contexte, traditions, etc.) : *l'ostracisme* à Athènes, la dénonciation d'une reconstitution des « corps » et corporations sous la Révolution ; Isaac Le Chapelier propose un projet de loi en septembre 1791, pour mettre fin à la stratégie de contre-pouvoir de ce qu'il appelle « corporation jacobine » (dont il a été membre antérieurement), lieu où se forment des popularités séditieuses¹.

Aujourd'hui, pour les machiavéliens de notre époque, produire et gérer la popularité est devenu, la préoccupation majeure : activité à travers laquelle la démocratie peut se réfléchir ou bien se nécroser elle-même.

¹ *Archives parlementaires*, t. XXI, p. 617-619, reproduction dans L. Jaume et A. Laquière éd., *Interpréter les textes politiques*, Cahiers du CEVIPOF, n° 39, avril 2005, disponible sur <http://spire.sciencespo.fr/hdl:/2441/c8dmi8nm4pdjkuc9g4kj2a0...>

